



Châtillon Infos

N° 106

OCTOBRE 2017



Ville amie des enfants



Cabinet Médical P16



Médiathèque P18



Construction de Gîtes P12



Flashez ce code pour accéder
au site web de la commune



Photo : Jarques Lardet

Vœux du Conseil Municipal : Samedi 6 Janvier 2018

À 17 h 00 salle Pierre Dupoizat

SOMMAIRE

Mairie

- Le mot du Maire P3
- Vos Elus y étaient..., Vers une fusion des communes P4
- Le mot du choucas P5
- Brèves de comptoir d'accueil, Déclaration des ruches P6
- Voirie, Anticiper les risques P7
- Panneau lumineux, Rappel du règlement du PPRI P8
- La lutte contre le frelon asiatique P9
- L'ambrosie, Le moustique tigre P10
- De curieuses crevettes à Châtillon, Le broyage des végétaux P11
- Des nouvelles de l'inventaire faune flore P12
- Attirer, loger, nourrir les insectes pollinisateurs P13
- Agenda 21, Urbanisme P14 15
- Ouverture du cabinet médical, Complémentaire santé P16
- Pharmacie de garde P17
- Médiathèque, Créamôme P18
- Collège P19

Associations

- ADMR P20
- A plus P21
- Cap générations P22
- Ecole de musique, Kaéidoscope P23
- Qigong et tai ji, La palette des arts, Mines de liens P24
- Puce café, Sud Azergues Foot P25
- Page ludique P26
- photothèque P27
- Votre avis nous intéresse P28

Prochaine édition : Janvier 2018

Le mot du Maire

Rythmes scolaires : pourquoi rien ne change (pour l'instant).

Dans l'inconcevable feuilleton des rythmes scolaires, vous vous demandez peut-être pourquoi les écoles de Châtillon continuent à appliquer la semaine de quatre jours et demi alors que d'autres communes, pas très loin, sont revenues à la semaine de quatre jours.

J'ai assez dit le mal que je pensais de cette réforme qui a confié aux communes la charge administrative et financière d'organiser trois heures par semaine des activités dites périscolaires, c'est-à-dire de recruter des personnes qualifiées, diplômées, qui organisent des activités culturelles ou sportives à la fois intéressantes et variées, bref tout ce que l'Éducation nationale n'a jamais su faire.

La commune de Châtillon a amorti cette calamité de plusieurs façons. Tout d'abord en bâtissant un projet commun avec la commune de Chessy, ce qui a permis de mettre en place un rythme supportable pour les enfants : deux fois une heure et demie par semaine plutôt que trois quarts d'heure chaque jour. Cela a également permis d'offrir aux intervenants des contrats de travail d'une durée hebdomadaire décente. L'autre point capital a été de confier au centre social CAP Générations la coordination de ces activités, c'est-à-dire à un personnel aguerri et disponible à proximité.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas avoir profité de la possibilité offerte désormais par le gouvernement d'abandonner ce dispositif onéreux aux avantages pédagogiques discutables ?

Rappelons que le Ministre a publié son décret à la toute fin de l'année scolaire, ce qui ne laissait guère de temps pour réagir, c'est-à-dire pour consulter le

Conseil d'école, instance au sein de laquelle les parents et les enseignants sont représentés. Un peu de respect pour les procédures démocratiques n'est pas plus mal.

Nous ne nous voyions pas en outre informer les parents en juillet qu'ils allaient devoir réorganiser leur vie familiale pour septembre.

Nous n'imaginions pas davantage annoncer aux personnes recrutées (parfois avec difficulté) que, finalement, ils devraient se trouver un autre travail d'ici deux mois.

Enfin, comme nous sommes en France, et que rien n'y est jamais administrativement simple, s'il y a classe le mercredi matin, l'accueil des enfants le mercredi après-midi est à la charge des communes ; s'il n'y a pas classe, il relève de la Communauté de communes (qui doit prévoir un accueil sur toute la journée). Il faut donc « transférer » (rompre et refaire tous les contrats de travail) le personnel des 32 communes à la Communauté de Communes, en fait défaire et refaire ce qui avait été fait il y a deux ans. Le Président a fort légitimement demandé un répit pour remettre de l'ordre dans tout cela, et le Bureau des Maires s'est prononcé dans ce sens. Un peu de solidarité intercommunale, ce n'est pas mal non plus.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles rien ne change pour l'instant. Mais dès que possible, nous allons enclencher les consultations nécessaires.

Tout cela, bien entendu, dans l'intérêt des enfants, que personne n'a perdu de vue un seul instant, c'est bien évident.



Vos élus y étaient

Rencontre avec le maître d'œuvre et le service technique, élus de la communauté de communes, et élus de Châtillon, SIVU La Pray et Syder au sujet de l'aménagement de la route de la vallée (du carrefour rue de la gare jusqu'au carrefour avec chemin du Bois du Four).

Nombreuses réunions intercommunales « marathon » avec la participation de deux élus de Châtillon pour mettre en place le projet de mutuelle partagée - à suivre-

Réunion sur « le PLU modernisé » organisé par la DDT, antenne de Villefranche, pour les élus et techniciens des communes et communauté de communes du nord du département – le décret de modernisation du PLU est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette modernisation vise à répondre aux nouveaux enjeux de transition énergétique et écologique des territoires. (Préconisations s'adressant essentiellement aux communes ayant un projet d'élaboration d'un PLU ou de modifier leur PLU existant).

Réunion à la CCBPD pour la présentation des logiciels concernant l'aménagement du territoire intercommunal (SIG et RADS).

Vers une fusion de communes ?

Vous savez que depuis quelques années, notre pays s'est lancé dans une grande réforme territoriale : nous avons connu successivement la fusion des Communautés de Communes, la fusion des régions, la création d'un « Nouveau Rhône » et de la Métropole de Lyon.

Notre nouvelle Communauté de communes était à peine en place, que les services de l'État envisageaient déjà sa fusion avec une collectivité voisine. Le refus quasi-unanime des conseils municipaux a repoussé ce projet, mais pour combien de temps ?

Il faut être conscient que la France est le pays le plus fragmenté administrativement d'Europe. La plupart de nos voisins ont engagé depuis des décennies cette réforme territoriale en fusionnant les collectivités les plus petites, soit chez nous les communes.

La création, encouragée puis rendue obligatoire, de communautés de communes allait dans ce sens. Mais l'État souhaite aujourd'hui réduire le nombre de collectivités et favorise la création de Communes nouvelles, c'est-à-dire en clair la fusion de communes.

Nous en connaissons trois exemples tout près de nous : Saint-Germain – Nuelles, Val d'Oingt (Le Bois d'Oingt + Oingt + Saint-Laurent d'Oingt) et Porte des Pierres-Dorées (Liergues + Pouilly-le-Monial).

Dès 2014, le Conseil municipal de Châtillon s'est saisi de cette question, suite à un courrier du Préfet qui encourageait les communes à se regrouper. Nous sommes entrés en contact avec la commune de Chessy-les-Mines, avec laquelle un

Réunions concernant l'opération conduite par le syndicat de rivière Brévenne -Turdine (Syribt) -système d'appels téléphonique en masse- utilisé par exemple dans la phase d'alerte de la population dans une situation de risque avéré.

Réunion organisée par l'Agence Régionale de Santé à Lyon pour les référents ambroisie intercommunaux du département (3 élus de la CCBPD) pour la présentation des nouveaux textes interministériels et un rappel du rôle des référents communaux.

Réunion des maires des communes concernées par la police municipale / audition d'un candidat au poste déclaré vacant depuis quelques mois.

Visites organisées par le Syribt de différents chantiers sur seuils et barrage écrêteur de crue sur le bassin versant de la Brévenne et de la Turdine.

Réunion en Préfecture sur l'accident routier mortel du 14 août 2017 à Châtillon.

rapprochement semble naturel, tant les deux villages sont proches et ont depuis des années l'habitude de travailler ensemble dans de nombreux domaines.

Il est temps de faire le point sur l'état d'avancement de cette démarche.

En juin 2014 donc, le Maire de Châtillon a invité son collègue de Chessy à constituer un groupe de travail composé de conseillers de chaque commune ; dans le même temps, il a demandé au Sous-Préfet l'assistance des services de l'État.

Le 7 mars 2015, les deux Conseils municipaux rencontrent les services de la Sous-Préfecture pour une présentation technique de la formation d'une Commune nouvelle. Il est en outre décidé une réunion plénière des deux Conseils pour réfléchir tous ensemble au projet, sans pour autant fixer de date précise.

Le 14 septembre 2015, alors qu'aucune réunion plénière n'a eu lieu, le Conseil municipal de Chessy rejette l'idée d'une fusion avec Châtillon et met à l'étude une fusion avec la Commune du Breuil pour le début de l'année 2016. La fin de l'année 2015 est marquée par différents échanges entre nos communes (Conversations informelles, courriers, articles de presse, etc.), par lesquels on sent bien que le projet n'est pas mûr.

Les deux maires fixent alors la réalisation éventuelle de la fusion pour 2019, c'est-à-dire juste avant les prochaines élections municipales, afin de se laisser un temps de travail commun et d'éviter une trop longue phase de transition.

La réunion prévue des deux conseils municipaux a lieu le 8 février 2016, à Châtillon, animée par Noël Ancian, le maire de Saint-Germain – Nuelles, qui a pu partager l'expérience de sa commune nouvelle et répondre aux questions des élus de Châtillon et de Chessy.

A l'issue de cette rencontre, il est décidé d'un commun accord de créer un comité de pilotage qui décidera de la méthode à suivre pour les prochaines étapes et d'un calendrier de travail devant déboucher sur une décision : fusion ou pas fusion ?

Parallèlement, le 22 février 2016, le Conseil municipal de Châtillon demande des précisions sur l'état d'avancement du projet de fusion Chessy – Le Breuil, auquel il souhaite être associé.

De mars à juin 2016, le Comité de pilotage se réunit à plusieurs reprises, pour définir l'ordre du jour d'une nouvelle réunion plénière des deux Conseils. Il est fait appel à un intervenant extérieur (qui met bénévolement ses compétences à notre service) pour préparer et animer cette réunion. Prévue le 7 juillet 2016 à Chessy, cette réunion est finalement annulée pour des raisons matérielles par la mairie de Chessy.

Sans définir de nouvelle date pour la réunion préparatoire, le maire de Chessy adresse un courrier recommandé le 19 septembre 2016 au maire de Châtillon. Il y pose deux questions préalables : quelle échéance pour la fusion et quelles mesures pour réduire l'écart d'endettement entre les deux communes ? En réponse, le maire de Châtillon réaffirme par courrier la nécessité d'une réunion plénière des deux Conseils, pour envisager tous les aspects du projet de fusion, et pas seulement la question financière. C'est pourquoi il demande de fixer une date pour cette réunion.

En mars 2017, les adjoints aux finances des deux communes se rencontrent pour faire le point sur l'endettement respectif des deux communes. Il en ressort que si Châtillon est plus

endetté que Chessy (ce qu'on savait), l'écart est moins important que prévu au regard de la totalité des postes budgétaires.

Le travail peut donc reprendre. Le 27 juin 2017, les deux maires conviennent que la réunion plénière aura lieu le 2 septembre, et s'engagent à rappeler d'ici là à leur Conseil municipal l'ordre du jour établi un an avant. Quelques jours avant cette date, la réunion est annulée par la mairie de Chessy.

Que retenir de ces trois années de travail ?

Que la municipalité de Châtillon a été constamment à l'initiative de la démarche ; qu'elle a toujours répondu aux attentes de ses partenaires, mais qu'elle ne transigera pas sur certains principes de méthode. Le premier est qu'une fusion de communes est un projet global, et pas seulement un arrangement financier, et qu'à ce titre il doit être construit par les deux conseils municipaux (*voire davantage*).

Le second est que le Conseil élu en 2014 n'a pas reçu mandat de ses concitoyens pour faire disparaître Châtillon, et qu'il est donc indispensable que la population soit consultée à un moment ou un autre du processus.

Et maintenant ?

C'est peu dire que les péripéties que nous avons relatées ont refroidi l'enthousiasme des élus châtillonnais (Enthousiasme déjà modéré au départ chez nombre d'entre eux...) Finalement, nous apprenons (par hasard) que le Conseil municipal de Chessy a décidé le 11 septembre de ne pas poursuivre. Dont acte.

Nous ne négligeons pas non plus un possible rapprochement avec d'autres communes limitrophes. Notre seule crainte est que l'État passe un jour de la recommandation à l'injonction, et que le périmètre des futures communes soit décidé par ses services, bref que la raison technocratique l'emporte sur la volonté démocratique.

Nous ne pouvons qu'être admiratifs de l'auteur qui a su saisir

l'opportunité d'immortaliser ce phénomène avec une telle

qualité photographique. C'est un Châtillonnais, et il nous autorise à dévoiler son nom : c'est Jacques Lardet, un passionné de photo ; quant à savoir ce qui traverse le ciel, il a peut-être son idée!

Et si c'était des extra-terrestres repérant les lieux pour l'inauguration de la restauration du clocher de la Chapelle.



Le mot du choucas



Ce mot est à bien des égards différents des autres : Notre bande de choucas fait partie désormais de l'équipe de rédaction, puisqu'on entend dire par certains que le mot du choucas est un des premiers ou même le premier article lu!

Nous avons donc participé au choix de la photo de couverture de ce bulletin. Nous avons été surpris par cette photo à plus d'un titre : la photo est remarquable par l'éclairage, la définition et bien entendu par le sujet. La boule à côté du clocher n'est pas la lune ; cette dernière est à l'origine de la clarté à gauche sur la photo. Cela nous aurait beaucoup plu d'être témoins de cette curiosité. Mais comme nous rentrons nous coucher dans les murs du secteur du château avant la nuit, nous n'avons pas pu l'observer ; Peut-être que nos confrères les rapaces nocturnes, ou les chauves-souris ont eu cette chance ?

Brèves de comptoir...d'accueil

RÉCUPÉRATION DES CONTENEURS-POUBELLES APRÈS LA COLLECTE HEBDOMADAIRE.

Considérant qu'il a été constaté régulièrement que des conteneurs-poubelles affectés aux ordures ménagères demeurent placés en permanence sur les trottoirs ou sur la voie publique devant les immeubles desservis,

Considérant que cette situation est de nature à troubler l'ordre, la sûreté et la salubrité publique,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'utilisation des conteneurs mis à disposition des usagers,

Le Maire a pris un arrêté comme suit :

ARTICLE 1 : Les conteneurs-poubelles destinés à la collecte des ordures ménagères ne peuvent être déposés sur le domaine public par les utilisateurs que la veille au soir du jour de la collecte. Ces conteneurs-poubelles doivent être impérativement enlevés dans la matinée, après le passage de la benne collectrice, avant 13h00.

Exceptionnellement, en cas de décalage dans l'horaire de collecte, les récipients seront rentrés une heure au plus tard après le passage du camion.

Pour les habitations dont aucun occupant n'est présent dans la journée de la collecte, il sera toléré que ces conteneurs-poubelles ne soient retirés qu'à 20h00 au plus tard du jour de la collecte.

Après le passage de ces véhicules, il est interdit de déposer tout nouveau récipient sur les trottoirs ou sur la voie publique.

ARTICLE 2 : Il est interdit de laisser en permanence les poubelles sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs. Les conteneurs-poubelles affectés aux ordures ménagères doivent être déposés de telle sorte qu'ils n'entravent pas la libre circulation des piétons sur les trottoirs et des véhicules sur la voie publique.

Ils ne doivent en aucun cas gêner l'accès des propriétés privées qui devra être préservé en permanence. Tout dépôt à proximité immédiate d'une bouche d'incendie est interdit.

ARTICLE 3 : Tout conteneur-poubelle présent plus de 24 heures sur un trottoir ou sur la voie publique après la collecte pourra être retiré par les services municipaux. Ces abus feront l'objet d'une verbalisation.

BACS JAUNES POUR EMBALLAGES LÉGERS :

A compter du 1er novembre 2017, les personnes ne disposant pas d'un bac destiné aux emballages légers (poubelle jaune) et dans l'impossibilité de stocker ce nouveau conteneur devront se faire connaître en mairie pour avoir accès aux containers collectifs placés dans un garage communal.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX :

Il est rappelé que le brûlage des végétaux à l'air libre est strictement interdit quelle que soit la période de l'année.

La police municipale et la Brigade de gendarmerie sont appelées à faire respecter cette réglementation par la Préfecture.

AVIS RECENSEMENT

La commune de Châtillon sera concernée par le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recensement est important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, laquelle conditionne les financements apportés par l'Etat.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).

Voirie

Travaux de la Communauté de communes :

-Des reprises de voirie ont été opérées sur une portion du Chemin de la Colletière et de la Route de la Vallée, en direction de Chessy. La présence de gravillons pendant 3 semaines après les travaux s'explique par la nécessité de remplir toutes les fissures traitées avec l'émulsion. Un balayage a été fait fin août.

-Pont de la Combe : Une consolidation est nécessaire, menée par une entreprise spécialisée, qui est intervenue fin septembre. La voirie sera ensuite reprise.

-Route de la Vallée : Un bureau d'étude a été choisi, qui va faire une première série de propositions. Pour rappel, cette opération, qui concerne 800m de voirie, fait suite au travail avec les riverains en 2015-2016. Elle a pour but de favoriser la circulation des piétons et des cyclistes, d'embellir cette entrée du village et de ralentir la circulation automobile, tout en rationalisant le stationnement.

Nouveau sens de circulation de la Place :

Depuis le 24 août dernier, la Place de la mairie a été rafraîchie et un nouveau sens de circulation a été institué.

Il faut se rappeler que ces travaux, nécessaires pour améliorer la sécurité des piétons et la qualité du stationnement,

auraient dû être intégrés à la réfection complète du centre village. En effet, lors du mandat précédent, un groupe constitué d'élus et de Châtillonnais avait travaillé à un projet global, qui incluait un nouveau plan de circulation. Mais, suite à la fermeture du carrefour du pressoir par le Département, un cabinet conseil en architecture nous indiquait que notre schéma ne fonctionnait pas avec la seule sortie par la rue de la gare.

La réouverture du carrefour étant refusée par le Département malgré nos demandes insistantes, le Conseil municipal a décidé de retravailler le projet, uniquement pour la partie stationnement. Le Comité voirie a donc proposé au Conseil un projet qui a été réalisé cet été.

L'objectif prioritaire a été la création de cheminements piétonniers dédié et d'un sens de circulation qui favorise la sécurité. De plus, il s'agit d'améliorer l'installation des forains pour le marché du samedi, d'où la fermeture par barrière d'une partie du parking, dès le vendredi soir. Tous les aménagements ne sont pas encore terminés et nous attendons de voir fonctionner l'ensemble pour apporter les dernières modifications.

Tout changement entraîne une nécessaire adaptation, mais nous espérons que chacun trouvera rapidement ses marques.

Anticiper les risques

A propos des risques : l'anticipation est toujours recommandée, le recours aux sacs autogonflants y contribue.

En novembre 2016, pendant le dernier épisode de crue, certains habitants du centre du village ont pu expérimenter des sacs autogonflants pour se protéger momentanément de la montée des eaux. Lors de la réunion publique qui a suivi, la municipalité avait annoncé qu'elle examinerait les conditions d'acquisition de ces sacs. C'est chose faite. Le taux de subvention de l'État étant connu, les habitants des zones rouge et bleue du PPRI de la commune pourront se procurer des sacs auprès de la mairie, à un tarif tenant compte de cette subvention.

Le stock de sacs n'étant pas inépuisable, le nombre de sacs par habitation sera forcément limité ; la situation de chaque domicile sera examinée lors d'une visite d'un agent technique et/ou d'un élu. En effet ceux-ci se rendront chez les personnes qui se sont manifestés à l'accueil de la mairie comme étant intéressées par l'acquisition de sacs, détermineront l'estimation judicieuse du besoin et expliqueront comment se servir de ce matériau spécifique.

L'esprit de solidarité doit jouer, il ne s'agira pas de vouloir faire un stock démesuré de sacs au détriment des habitations situées dans des zones prioritaires.

Il est intéressant de rappeler que l'utilisation des sacs sert à retarder l'arrivée de l'eau à l'intérieur du domicile afin de prolonger le temps nécessaire pour surélever des biens entreposés au rez de chaussée. Ils sont à usage unique, et l'action d'étanchéité est significative jusqu'à une hauteur d'eau variable en fonction de plusieurs facteurs, tels que l'orientation de l'ouverture concernée par rapport à l'arrivée du flot, la force et donc la vitesse du courant.

Certes ce procédé, tout en étant efficace, est moins performant dans la durée que les batardeaux qui sont aussi ...plus chers ; certains habitants utilisent ces derniers et ont fait savoir à la mairie qu'ils peuvent faire part de leur retour d'expérience.

En résumé les personnes concernées par l'acquisition de sacs autogonflants sont invitées à se faire connaître à l'accueil de la mairie.

Panneaux lumineux : l'info d'un seul regard

Ils sont dans notre décor communal depuis l'an dernier et nous sont devenus familiers : le premier panneau, situé route de l'Arbresle juste avant le passage à niveau, le second, place de la mairie. Discrets au début, ils donnent maintenant la parole à quantité d'annonceurs de la commune et des communes limitrophes. Qui gère ? Ce sont les élus Pascal Cruveiller et Frédéric Loizemant qui gèrent ces nouveaux supports, signes de modernité et de proximité avec la population. La saisie peut se faire de la mairie ou de leur domicile. « Les moyens de communication avec les habitants étaient déjà nombreux, précise Frédéric : bulletin municipal, site internet, tracts, affiches des points de collectes, mais impliquaient que chacun aille vers l'information. Avec l'affichage électronique, c'est l'info qui vient à nous, la démarche est différente, ils poussent l'info vers la personne qui passe ». Qui annonce ? La mairie est prioritaire : annonces importantes comme les alertes-canicule, la voirie, les événements de la médiathèque et des associations, les travaux, et la fameuse collecte de la non moins fameuse poubelle jaune. Les textes sont très synthétiques, pour être parcourus en quelques secondes, avec parfois renvoi vers un site ou la mairie. Qui peut annoncer ? La mairie et ses services sont prioritaires, les associations sont très demandeuses, mais aussi les communes proches qui le désirent. Le tout dans le respect de la charte d'utilisation. « Les élus souhaitaient un système très transversal, dit Pascal, dans lequel tout le monde puisse s'investir. Le chantier a été réalisé par la société Charvet de Miribel, qui avait mis en place le Stade des Lumières.

La mairie a fait le choix d'une information communale généraliste : écoles, marché, animations diverses, tous commerces de proximité. Qui finance ? « Tout est gratuit, précisent les deux élus, pour les annonceurs et pour la mairie. La Sté Charvet se rémunère sur la maintenance. Nous avons également été vigilants par rapport au développement durable, dans le choix des matériaux, des couleurs, et en éteignant les écrans de minuit à 5 heures 30 pour éviter la pollution lumineuse. Les retours des habitants sont à ce jour tous très positifs. A travers ces deux arches publiques, conclut Pascal, on peut dire que notre objectif est atteint, qui est de rendre plus vivante encore la vie du village ».

Avant la fin de l'année 2017 des panneaux classiques pour affichage papier seront installés à proximité ou sur le trajet des hameaux.



Rappel du règlement du PPRI

Il est rappelé que les parcelles situées de part et d'autre de l'Azergues sont concernées par des risques d'inondation et par conséquent, soumises à la réglementation du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) ; dossier établi par les services de l'Etat.

En effet, le règlement du PPRI interdit sur ces parcelles, tout dépôt de matières solides (gravas, flottants, végétaux, ...), les décharges, ainsi que les épaves de véhicules, qui pourraient, en cas de crue, être entraînés par les courants et provoquer ainsi un danger pour les biens et les personnes. Tous ces matériaux divers constituent aussi des délaissées de crue après le

retrait des eaux et polluent esthétiquement l'environnement le long du lit des cours d'eau.

Il est également interdit sur ces parcelles, tous travaux de terrassements, d'excavation ou de dessouchage ayant pour effet d'affouiller les berges,

Par conséquent, Il est demandé aux propriétaires ou aux utilisateurs des parcelles jouxtant l'Azergues, et particulièrement sur le secteur du **chemin de Viégo**, sur lesquelles sont exploitées des jardins, **d'évacuer tous dépôts ou épaves de voitures qui ne concernent pas l'activité de jardinage.**

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte).

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSi et FREDONii) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à

garantir la sécurité des personnes.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 69 : 04 78 19 60 60 / gds69@gds69.asso.fr

FREDON : 04 37 43 40 70 / frelonasiatique@fredonra.com

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Communication du Dr Prémila CONSTANTIN

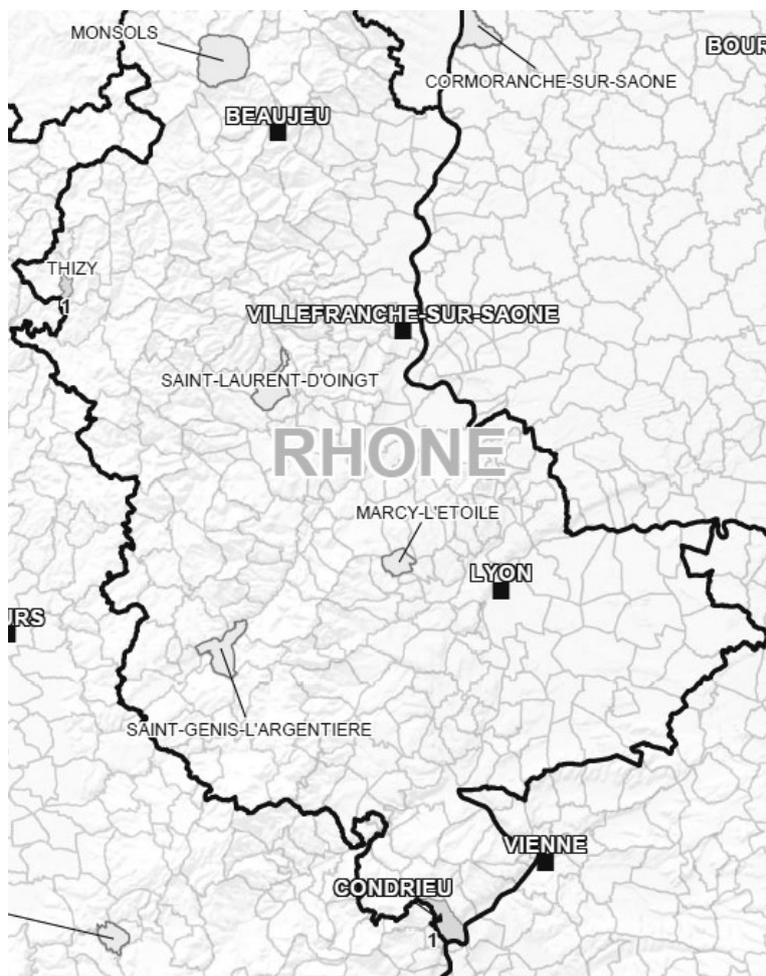
Vétérinaire pour la section apicole

GDS Rhône-Alpes

i FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ii FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Voir photos page 27



L'ambrosie

L'AMBROISIE fait l'objet de la publication de plusieurs textes interministériels en 2017 :

Arrêté du 2 juin 2017 désignant FREDON - France pour contribuer à certaines mesures nationales de prévention et de lutte contre l'ambrosie notamment :

- L'information du public sur les résultats de la surveillance, les mesures de prévention et sur les effets sur la santé humaine
- La valorisation et la diffusion des connaissances scientifiques relatives entre autres aux impacts sur la santé humaine
- La valorisation, la diffusion et la coordination des actions de prévention, de lutte, de formation et d'information menées sur tout le territoire
- L'animation et le fonctionnement d'un centre national de référence de prévention et de lutte contre l'ambrosie nommé « observatoire des ambrosies »

Un arrêté et un décret interministériels du 26 avril 2017 ajoutent l'ambrosie sur la liste des espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine. L'arrêté rappelle :

- Les mesures qui doivent être appliquées pour prévenir et lutter contre la prolifération
- Les missions des différentes instances et autorités y compris celles des Maires qui peuvent désigner des référents dont le rôle est rappelé (repérage des plants, participer à leur surveillance et informer les personnes concernées par les mesures à mettre en œuvre). Beaucoup de précisions sont déclinées dans ces textes ; comme cela a été annoncé à la rencontre de l'ARS avec les référents ambrosie intercom-

Le moustique tigre

Le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », arrivé dans le sud de la France dès 2004, ne cesse d'étendre son territoire d'implantation. Il est aujourd'hui considéré comme implanté dans 30 départements contre 17 en 2013.

Ces 30 départements, dont le Rhône depuis 2013, sont de fait classés par arrêté interministériel en niveau *albopictus* 1 du Plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue (moustique implanté et actif), l'*Aedes* étant un vecteur potentiel de ces arboviroses et également du virus Zika.

La meilleure arme contre la prolifération de ce moustique

munaux, l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambrosie sera certainement modifié (actuellement dans le Rhône l'arrêté en vigueur est celui de juillet 2000).

En résumé les nouveaux textes insistent sur le fait que la problématique ambrosie fait désormais l'objet d'une surveillance renforcée des applications des mesures.

L'été 2017, localement les référents ambrosie de la commune de Châtillon ont procédé à leurs interventions classiques : tenues d'un stand sur le marché (annoncées par la presse et panneaux lumineux), repérages sur le terrain, contacts avec les exploitants des parcelles infestées (y compris la société Vinci autoroute) en leur rappelant les mesures préconisées par l'arrêté préfectoral, et retour sur le terrain pour observer les suites données.

Cette année la poussée de l'ambrosie fut tardive par rapport à d'autres années, mais la densité sur les parcelles fut particulièrement importante. L'avancée des dates de vendanges a réduit la disponibilité des agriculteurs pour intervenir. Toutefois les interventions sur les parcelles de chaume ont eu lieu et ont été efficaces ; les plantations de maïs et de sorgho sur lesquelles prolifère l'ambrosie constituent un nombre significatif de foyers d'infestation ; au mieux l'été seules les bordures peuvent faire l'objet de fauchage pour éviter le fleurissement et donc la diffusion du pollen

Des efforts sont faits pour la lutte dans notre village mais comme cela a été maintes fois dit dans le bulletin municipal, le pollen qui agit sur la santé des habitants de notre commune ne vient pas uniquement du territoire communal !

exotique, qui vaut également pour les espèces autochtones, est la suppression de ses lieux de ponte potentiels, à savoir les petits points d'eau stagnante, principalement créés par l'homme en milieu urbain ou périurbain.

Site d'information pour lutter contre le moustique tigre sur

http://www.rhone.fr/rhone/solidarites/sante_publicue/lutte_contre_le_moustique_tigre



DE CURIEUSES « CREVETTES » A CHATILLON

(Voir photo page 27)

Dans le cadre du programme d'établissement de la biodiversité communale, une découverte inattendue a été faite dans le courant de l'été *par des naturalistes et biologistes spéléos de la Frapna et du groupe Vulcain*. Des études en cours sur les milieux souterrains du Beaujolais, ont permis de récolter à la source de Font-Goirand, de curieuses « crevettes » aveugles, appelées Niphargus, un genre de crustacés connu dans les eaux souterraines de la quasi-totalité de l'Europe. Ces Niphargus ressemblent un peu à ces crevettes d'eau douce appelées *gammarus*, très communes dans nos ruisseaux. Cependant à l'inverse des *gammarus*, les niphargus vivant dans l'obscurité des eaux souterraines, sont aveugles et totalement dépigmentés.

On s'accorde pour attribuer leur origine à des ancêtres marins du secondaire vivants sous les galets du littoral et qui au gré des fluctuations des rivages marins de l'époque et de leur salinité, se seraient enfouis sous terre et au cours des millions d'année, peu à peu adaptés à ce nouveau milieu. Ces niphargus vivent normalement dans le milieu dit interstitiels, c'est-à-dire le réseau des fentes et fissures de la roche baignés par les nappes phréatiques. On sait que la source de Font-Goirand est l'émergence d'un réseau souterrain noyé et inaccessible. Rien d'étonnant dès lors que des

niphargus peuplent ses eaux froides souterraines.

Les niphargus se nourrissent de micro-organismes ou de bactéries qu'ils trouvent en consommant l'argile. Il existe de nombreuses espèces de niphargus dont la taille va de quelques millimètres à près de 3 cm pour les plus grosses. Ceux de Font-Goirand atteignent à peine 1 cm et leur détermination exacte est en cours au laboratoire de biologie souterraine de l'université de Lyon (une dizaine

d'espèces différentes sont connues pour le département, récoltées principalement dans les anciennes mines ou des puits du beaujolais.)

Certes, il ne faut pas compter sur les niphargus pour développer le tourisme à Chatillon. Pour autant, la connaissance des richesses faunistiques communales -et leur sauvegarde ! - est un enjeu qui concerne tout le monde, et Chatillon peut d'ores et déjà s'enorgueillir d'une biodiversité assez exceptionnelle. Dans cette perspective, la conservation, voire un aménagement discret, de la source de Font-Goirand, avec un panneau explicatif serait sans doute facile à réaliser, tout en pérennisant cette originale station de niphargus.

Daniel Ariagno un des naturalistes

Le broyage des végétaux

Canicule, coup de chaud, sécheresse ...et paillis, broyat.

Cet été les cultures qui ont été paillées ont bien mieux supporté les conditions climatiques que les autres, tout en étant moins gourmandes en eau.

En effet la technique du paillage présente de nombreux avantages :

- Evite le dessèchement du sol et conserve plus longtemps son humidité
- Fait réaliser des économies d'eau conséquentes
- Neutralise les effets de la pluie, le ruissellement et la formation de croûte sur le sol après la pluie et le retour de la chaleur.
- Limite les trop grandes variations de température et protège le sol de la canicule ou du gel.

- Transforme l'apport végétal en humus et enrichit la terre

- Contrôle les mauvaises herbes

- Protège les cultures de fraises, salades, courgettes des projections de terre ; elles restent propres.

- Fournit un moyen formidable pour recycler les déchets d'élagage et de taille et tous les déchets verts, à la condition bien sûr, d'éviter les plantes malades.

Dans les grandes surfaces de jardinage, les prix des débris végétaux prêts à l'emploi (écorces, cacao, pailles de lin) sont généralement élevés, d'où l'intérêt de fabriquer soi-même son paillis et son broyat.

Recyclons donc les déchets de taille et d'élagage et **broyons !**

Au lieu de brûler discrètement nos

déchets de taille ou d'aller porter en déchetterie, **broyons**. Cela fera toujours une économie de temps et d'essence !

Il s'agit de trouver une organisation plus collective remplaçant les solutions individuelles trouvées tant bien que mal depuis que l'élimination des déchets verts est de plus en plus contrôlée. Un broyeur peut être mis à disposition par la commune à une association type « jardiniers malins ».

La mairie peut fournir aussi l'aide administrative.

Alors si vous êtes convaincus de l'intérêt du broyage, remplissez le coupon réponse de la dernière page afin qu'une réunion puisse être organisée cet automne.

Des nouvelles de l'inventaire faune-Flore

Prospection des **Papillons de nuit** (hétérocères) de Châtillon.

Sur Châtillon 57 espèces de papillons de jour (Rhopalocères), sur les 108 qui volent dans le département, ont été observées. En revanche, sur les 1000 qui doivent être présentes de façon régulière sur la commune, 14 seulement de papillons de nuit (Hétérocères) avaient été notées jusqu'à l'organisation des 24 heures naturalistes en 2016. Dix séances de prospection nocturne ont été organisées depuis cette date dans le cadre de l'ABC, grâce à la

participation active et enthousiaste de cinq foyers de la commune. A la date d'aujourd'hui, 233 espèces ont été photographiées et identifiées et le nombre d'espèces encore en cours d'identification doit approcher la centaine. Et la saison n'est pas finie !

De nouvelles prospections en 2018 sur les mêmes sites et sur d'autres devraient permettre d'apprécier encore mieux la diversité de ces papillons mal connus et qui n'ont pas manqué de fasciner les Châtillonnais qui ont pris le temps de les observer, toujours dans une ambiance conviviale.

Article de Bernard Barc de la FRAPNA Rhône qui remercie très sincèrement les personnes qui lui ont permis de réaliser ses investigations. (G. et B. Bret, J. et C. Salmon, V. et L. Lacondemine, M. Grandjean et G.Degrave).

A Châtillon, en évoquant le monde animal aux mœurs nocturnes nous pensons immédiatement aussi aux chouettes, hiboux et ou chauves-souris. Le hibou **grand-duc** blessé, qui a été recueilli par une habitante de notre village au mois de Mai, a été soigné jusqu'à mi-Août au centre des animaux sauvages de Saint Forgeux.

Le lâcher a été effectué courant Aout, le grand-duc ayant récupéré d'une blessure sur les épaules ; certes il doit la vie sauve à l'habitante de Châtillon qui a eu le courage et la patience de démêler les mailles du grillage qui emprisonnait l'animal et le réflexe de l'amener à la mairie.

A noter à propos **des chauves-souris** : dans le cadre de l'inventaire faune flore et surtout dans celui de l'opération « village refuge pour les chauves-souris, la FRAPNA du Rhône encadrera un atelier **construction de gîtes à chauves-souris le samedi 11 Novembre à partir de 14h au 1000club.**



Illustration d'observation nocturne



Gîte pour chauve-souris

Attirer, loger, nourrir les insectes pollinisateurs.

Que faire en automne ?

Des chercheurs japonais ont conçu de minuscules drones-abeilles pour polliniser les fleurs : recouverts de trois millions de poils de cheval enduits d'un gel qui piège le pollen de la fleur, le drone peut ensuite le déposer sur une autre fleur. Cette invention voudrait remplacer le transport des ruches dans les zones de monoculture !

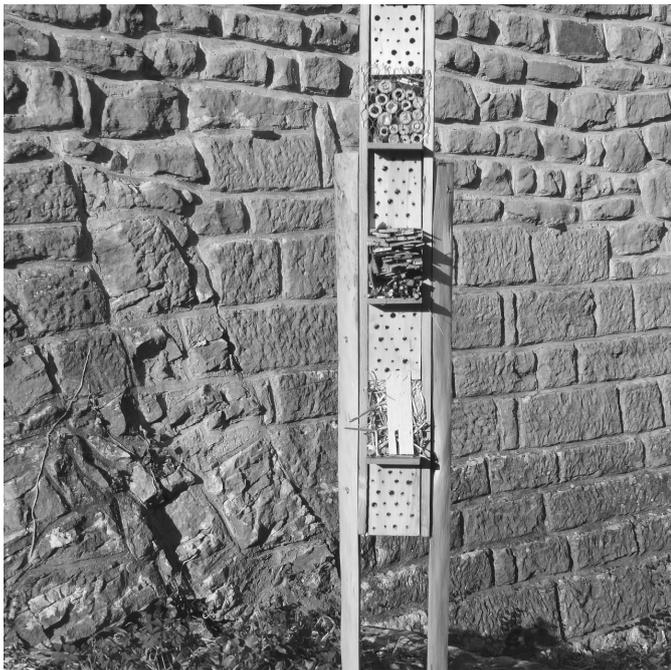
Il y a des solutions moins coûteuses et plus simples : aider les pollinisateurs avant qu'ils ne disparaissent.

Outre l'usage des pesticides et la diminution des espaces nourriciers, une des causes de leur disparition est la perte de diversité des abris : béton, ciment, enduit, parpaings empêchent tous les types d'interstices, donc les lieux de refuges et de reproduction. De même se réduisent les chemins en terre, les aires de terres battues, les murets de pierres sèches.

Pensons aux insectes en créant à nouveau des lieux accueillants pour eux :

Les jardineries vous proposent d'acheter de magnifiques hôtels 4 étoiles à insectes. L'école en a fabriqué un qui a été installé en haut du village à proximité de la chapelle.

Une réalisation des élèves de l'école primaire.



Vous pouvez en créer un vous-même, on trouve de nombreux exemples sur internet.

Mais vous pouvez aussi simplement faire de petits fagots de tiges à moelles comme celles du sureau et du buddleia, et de tiges creuses de différents diamètres. Des morceaux de bambous d'une vingtaine de centimètres à couper à partir d'un nœud, dureront longtemps ; on les accroche à un piquet au milieu de la végétation, à côté d'une bûche percée de petits trous. Des planchettes bien rapprochées et abritées attirent les coccinelles qui viennent y passer

l'hiver. Un paillis de copeaux de bois ou d'écorces broyées héberge de nombreuses espèces d'insectes. Gardez les souches sous lesquelles certains bourdons trouvent refuge en hiver.

Vous pouvez réserver une extrémité d'allée en terre battue et si vous avez un jardin en pente, un bout de talus bien désherbé et bien tassé. C'est là que les bourdons vont s'installer : les femelles fécondées creusent une galerie dans le sol en fin d'été pour s'y enterrer : travailler la terre au pied des massifs et des haies risque de les déranger. Les survivantes fonderont une nouvelle colonie au printemps suivant.

Si vous souhaitez laisser quelques sites de nidification aux bourdons des pierres, ne restaurez pas et n'endiguez pas tous les murs de vos bâtiments en même temps. En effet, la colonie est souvent installée dans les fissures des murs et dans les tas de pierres.

Si vous avez besoin de retenir la terre, plutôt qu'une bordure maçonnée, construisez un petit muret de pierres sèches.

La coccinelle, la femelle fécondée du bourdon, le paon du jour se cachent sous l'écorce des arbres, dans les tas de bois ou de feuilles ; les adultes de syrphes, sortes de mouches dont les adultes ressemblent à des petites guêpes allongées, se mettent à l'abri sous les paillis ou les déchets végétaux secs. Aussi ne nettoyez pas trop votre jardin en hiver. Vous serez récompensés, car les larves des syrphes et de coccinelles sont de redoutables prédatrices de pucerons !

Voilà pour le logis ! Et pour la nourriture ?

Au potager, cet automne, pourquoi ne pas laisser fleurir les légumes ? Carottes, fenouil, céleris forment des petites ombelles blanches ou jaunes qui attirent les insectes à langue courte. Les plus attractifs sont les artichauts et les cardons. N'arrachez pas en fin de récolte les deux cardons chétifs que vous avez négligés et vous aurez en juillet prochain de grosses capitules violettes odorantes, visitées par la plupart des pollinisateurs.

Plantez des perce-neiges, de l'hamamélis, du jasmin d'hiver, des mahonias, etc. Leur floraison précoce attire les grâces des rares insectes en activité en hiver. Laissez pousser du lierre dans un coin du jardin : ses fleurs, présentes en septembre et octobre, constituent la plus importante ressource de nectar pour les insectes qui passent la période hivernale à l'état adulte.

Et en prévision de l'automne prochain, installez des vivaces à floraison tardive : asters, anémones du japon, géraniums vivaces, sedum spectaculaire, gauras....

Pour en savoir plus :

<http://breuilletnature.blogspot.fr/2015/07/connaitre-les-insectes-pollinisateurs.html>

<https://www.le-moulin-de-prey.org/pages/insectes-info-plus/les-insectes-en-hiver.html>

<http://www.apiterra.fr/blog/non-classe/defendre-la-planete-jardin-aider-les-pollinisateurs-la-liste-des-pollinisateurs/>

Agenda 21 : s'impliquer dans tous les domaines de la vie quotidienne.

La démarche Agenda 21 ne se réduit pas uniquement à des problématiques liées à la nature.

Les notions de développement durable sous-tendent le plus possible toutes les actions de la gestion communale ; c'est ainsi que l'urbanisme, la voirie, l'aménagement et l'entretien de la commune (secteur urbanisé et rural) intègrent ces notions.

Le domaine social est également très concerné par ce type de gestion ; la municipalité est particulièrement reconnaissante envers le milieu associatif qui axe les priorités de ses actions sur la participation des habitants, et contribuent au bien-être de la personne et à la prise en considération de l'autre : Puces Café, Mines de Liens, Cap Générations, A+ ADMR. Cette ressource associative de la commune de Châtillon a été citée récemment dans une rencontre des villages en démarche agenda 21 du Beaujolais élargi. Citons également l'école et le collège qui intègrent aussi de plus en plus le développement durable dans leurs activités.

Bien entendu il y a toujours un objectif d'amélioration qui peut et doit être envisagé ; lors de la récente rencontre évoquée plus haut, a été évoquée unanimement la difficulté de faire perdurer la participation des habitants. Le paradoxe suivant est constaté : les personnes qui se décident à participer sont toujours très satisfaites mais cette participation est très souvent éphémère.

URBANISME :

Les clôtures :

L'édification des clôtures, quel que soit le type, qu'elles soient séparatives entre deux voisins ou en bordure de voies, est subordonnée à une déclaration préalable en Mairie -Article L 441-2 du Code de l'Urbanisme.

Les clôtures ne sont pas obligatoires.

L'harmonie doit être recherchée dans leur conception pour assurer une continuité du cadre paysager notamment avec les clôtures avoisinantes, dans leur aspect (couleur, matériaux, etc. ...) avec la construction principale.

Les supports de coffrets EDF, boîtes à lettres, commandes d'accès, gaz, etc. ... doivent être intégrés au dispositif de clôture à proximité de l'entrée principale.

Tout élément de clôture d'un style étranger à la région ou ne correspondant pas aux principes ci-dessus énoncés est interdit.

Les clôtures doivent être de conception simple. 3 principes sont autorisés :

Pour Châtillon une solution serait que les parents d'élèves prennent le relais des actions commencées à l'école et au collège ; la mise en pratique consisterait pour eux à participer aux groupes de travail existant au sein de la commune (groupes jardin de poche, sentier, groupes spécifiques dans les associations citées précédemment...).

Certains thèmes du programme de 58 actions de la démarche agenda 21 sont orphelins de la participation des habitants (réflexion de l'introduction du bio à la cantine scolaire, mise en place d'une association gérant le broyage à domicile...)

Certes c'est le premier pas qui coûte ; on n'ose pas et pourtant... ; le thème de l'inventaire faune flore en est une bonne illustration : il pourrait sembler affaire de spécialiste, pourtant les sorties botaniques, la nuit de la chouette, les visites de site à chauve-souris, les prospections des papillons de nuit chez l'habitant sont petit à petit sources d'échanges, de partage d'observations (photos, signalements...) entre habitants et naturalistes.

Participation ? !! Il est impossible que la **gestion des déchets** et les nombreux sujets qu'elle comprend vous laissent indifférents, soit pour l'amélioration de la situation actuelle, soit pour l'apport d'idées que vous souhaitez voir mises en œuvre (recyclerie, ressourcerie...).

La haie naturelle : Elle doit être constituée d'essences locales panachées de 1/3 de persistant maximum.

Elle peut être éventuellement doublée d'un grillage ou encore par une murette d'une hauteur maximum de 0,20m, surmontée par un grillage.

- Le muret : il s'agit d'un élément maçonné d'une hauteur maximale de 1,40m. Il ne peut pas être surmonté par un grillage.

- Le mur est utilisé dans les sites anciens où une harmonie avec des murs existants est nécessaire, ou lorsqu'il s'agit de créer des continuités urbaines et un front de rue.

Dans ce cas, des éléments d'animations peuvent permettre de rompre avec l'uniformité d'un mur continu (portail, façade de bâtiment, grille...).

La hauteur maximale autorisée est de 2,50 m mais peut être ponctuellement supérieure pour une meilleure intégration au terrain naturel.

Les plantations, Les arbres et les haies

Très souvent, les arbres ou les haies plantées à proximité des limites de terrain sont la cause des conflits entre voisins. Avant toute chose, sachez qu'il est toujours préférable de régler ce genre de conflit à l'amiable, plutôt que d'en venir à des batailles juridiques, longues, coûteuses et souvent sources de haine entre voisins.

Pour prévenir les empiétements ou la gêne causés aux propriétés voisines, des distances sont à respecter. Ces règles varient selon que les plantations longent une propriété privée, une voie communale, ou un chemin rural.

En cas de non-respect de ces dispositions, le Maire peut, dans certains cas, imposer l'élagage des plantations.

Les distances à respecter sont les suivantes :

A) Pour les plantations situées entre deux propriétés privées

La distance à respecter par rapport aux propriétés voisines est, en règle générale, de 50 cm pour les arbres dont la hauteur est inférieure à deux mètres.

Pour les arbres dont la hauteur est supérieure à 2.00m, ils devront être implantés au minimum à 2.00m de la limite de propriété.

La distance se compte à partir du centre du tronc.

Un voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes qui ont été plantés à une distance inférieure à la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur prévue à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Nota :

Le point de départ de la prescription trentenaire pour la réduction des arbres n'est pas la date à laquelle ils ont été plantés mais celle à laquelle ils ont dépassé la hauteur maximale permise (cour de cassation 08 décembre 1981).

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en respectant les distances légales.

B-) Pour les plantations situées en bordure de chemin

Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins sans conditions de distance, mais les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauve-

gardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins.

Toutefois, dans un souci de sûreté et de commodité du passage, le maire peut, par arrêté, désigner les chemins de sa commune le long desquels les plantations devront être placées à des distances au plus égales à celles prévues pour les voies communales.

Qui doit entretenir les haies.

Si la haie est plantée en totalité sur une propriété, l'entretien et le taillage reste à la charge du propriétaire du terrain sur lequel est plantée la haie.

Si la haie est plantée à cheval entre deux propriétés, l'entretien et le taillage est à la charge par moitié des deux propriétaires des terrains mitoyens sur lesquels est plantée la haie.

Le plus simple, est que chaque propriétaire entretienne la haie chacun de son côté.

Dans le cas d'une propriété en location, si aucune précision n'est mentionnée dans le contrat du bail, l'entretien des pelouses et le taillage des haies restent à la charge du locataire.

Elagages :

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux de son voisin, peut contraindre celui-ci à les couper.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son terrain, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

La commune peut contraindre un propriétaire à couper les branches d'un arbre qui avance sur l'emprise publique.

Défrichements :

Dans les espaces boisés non classés, les défrichements sont soumis à autorisation, en application de l'article L 311-1 et suivants du Code Forestier.

Dans les espaces boisés classés figurant au plan de la commune, Les défrichements sont interdits, en application de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme.

Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant au plan de la commune, en application de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme.

Ouverture du cabinet médical : un évènement très attendu

Voilà 2 mandatures que la municipalité travaille à ce dossier : trouver un autre médecin généraliste. Et par chance il en arrive deux ! La trentaine, souriantes, très complémentaires, les docteurs Eva Prégniard et Rime Haj Hussein viennent de s'installer dans l'ancien cabinet du Dr Crouzet, qui reçoit maintenant route de la Vallée, et ont de très bonnes relations avec leur confrère. Amies depuis longtemps, elles ont fait leurs études ensemble à Lyon, avec notamment de l'internat à Valence, 6 ans de post-études, et des remplacements en autonomie qui leur confèrent déjà pratique et ancienneté. Toutes les deux sont généralistes, avec pratique de la gynécologie et de la pédiatrie.

Le choix de la commune : Rime Haj Hussein a exercé à Dommartin, elle connaissait bien le Beaujolais, et Eva Prégniard traversait souvent le village en allant en stage pendant son internat. Donc quand Françoise Danve pharmacien à Châtillon leur a exposé la recherche de la mairie, après un temps de réflexion, la réponse a été positive. « Ensuite nous avons eu des contacts chaleureux et intéressants avec les élus Rachel Varraux et Frédéric Loïsemant, dit Rime Haj Hussein, et dans ce village agréable nous ne pouvions que trouver une patientèle agréable. Chaque médecin a des affinités avec sa patientèle, praticien et patient ont besoin de confiance mutuelle ».

Exercer en milieu semi-rural : « Nous ne sommes pas en secteur de désertification (sources Agence Régionale de Santé), dit Eva Prégniard, seulement en zone de vigilance. Un médecin de ville n'est souvent qu'un relais vers le spécialiste ou traite des problèmes aigus. En milieu rural, on retrouve la notion de médecin de famille à qui l'on est fidèle. Ce sont d'autres approches. Ici nos patients ont tous

les âges, quelques-uns viennent juste pour faire notre connaissance, mais surtout une partie importante des gens arrive de villages alentours où il n'y a pas ou plus de médecin généraliste. Certains nous disent : « vous êtes jeunes, c'est bien, vous allez rester ».

L'organisation : Les deux médecins se sont installés en cabinet de groupe, travaillant chacune 3 jours par semaine, il y a ainsi une permanence du soin, on peut consulter l'une ou l'autre sans problème. « Par ailleurs, précise Rime Haj Hussein, cela permet de garder du recul, de se préserver, de rester efficaces et objectives, surtout de continuer à travailler avec plaisir ».

La Maison médicale : « Elle a été l'énorme coup de pouce qui nous a décidées à venir, dit Eva Prégniard, travailler en réseau avec d'autres professionnels de santé est essentiel, pour que le patient soit toujours au centre du soin. Nous irons nous y installer dès son ouverture ». La modernité caractérise ce nouveau cabinet, avec un secrétariat à distance et des prises de rendez-vous possibles par internet. Installées le 4 avril, les nouveaux médecins ont des agendas déjà bien remplis.



Complémentaire Santé

La commune de Châtillon d'Azergues, par l'intermédiaire de son Centre Social d'Action Communale, a décidé de s'engager dans une démarche d'amélioration de l'accès aux soins des administrés.

Sept communes, dont Châtillon, ont décidé de s'engager dans cette démarche qui est pilotée par la commune d'Anse pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

Les communes (Via leur CCAS) ont uniquement été en charge de fédérer, négocier et sélectionner une offre de complémentaire santé qui bénéficiera aux habitants qui le désirent. La commune n'engage aucun budget avec l'organisme retenu.

Chaque administré intéressé contracte librement et directement avec l'organisme choisi.

Suite aux réunions publiques, des permanences hebdomadaires seront organisées par l'organisme choisi afin d'échanger avec les habitants intéressés dans chaque commune et également dans les agences de la complémentaire santé.

Pour Châtillon d'Azergues, permanences en salle du Conseil les samedis de 8h30 à 12h.

7 octobre , 14 octobre , 28 octobre , 4 novembre

Pharmacies de garde

1^{er} Octobre :

Pharmacie du marché au Bois d 'oingt

8 Liergues

15 Ternand

22 Pommier

29 Châtillon

1^{er} Novembre : Pharmacie du sarment au
Bois d 'oingt

5 Pharmacie des Pierres dorées à Anse

11 Pharmacie du Val d 'Azergues à Lozanne

12 Morancé

19 Chessy

26 Pharmacie du village à Anse

3 Décembre : Chazay

10 Lacenas

17 Pharmacie du marché au Bois d 'oingt

24 Liergues

25 Ternand

31 Pommier

1^{er} Janvier 2018 : Châtillon

7 Pharmacie du sarment au Bois d 'oingt

14 P des pierres dorées à Anse

21 Val d 'azergues à Lozanne

28 Morance

L'information sur la pharmacie de garde est
également disponible en appelant le 3237

Médiathèque

Après la venue de l'illustratrice Lucie Albon mercredi 11, vous pouvez retrouver l'exposition de ses peintures « du bout des doigts » jusqu'à fin octobre.

En novembre, le genre policier sera à l'honneur, avec notre soirée polar « Sang d'encre » vendredi 10 à partir de 19h00. Les lecteurs qui ont participé au Prix Gouttes de Sang d'encre pourront voter pour leur roman préféré. Soirée ouverte à tous.

Mercredi 29 novembre, le Club lecteurs se réunit à partir de 19h00, pour parler des livres : Des vents contraires d'O. Adam, La bibliothèque des cœurs cabossés de K. Bivald, Un verger au Pakistan de P. Hobbs, Le Dernier des nôtres d'A. de Clermont-Tonnerre. Entrée libre et gratuite.

En septembre, les bibliothécaires ont changé 200 livres et 200 CD à la Médiathèque du Rhône. Retrouvez dans les bacs et les rayons ces nouveaux documents !

En octobre, les visites de Sylvie dans les structures de petite enfance le jeudi matin reprennent ! Les enfants des jardins passerelles vont pouvoir profiter de ses histoires ...

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL CREA'MÔMES (de 3 à 12 ans)

« Un été riche en rencontres, en jeux et en émotions »

Les parents et les enfants ont répondu présents pour cette nouvelle aventure estivale et nous avons atteint le nombre record de 120 enfants par jour début juillet. Enfants, parents et animateurs ont commencé par se rencontrer, s'ap-privoiser pour enfin s'adopter et partager de bons moments en accueil de loisirs et en sorties (Touroparc, Musée Gallo-Romains, Poney, Piscine...) En parallèle, trois camps à thème se sont déroulés sur le mois de juillet pour les enfants de 4 à 12 ans, et qui pour l'occasion ont participé avec plaisir aux activités sportives de quad, d'équitation et de calèche Western. Petit clin d'œil aux nombreuses nouvelles familles des communes voisines, Charnay, Alix et Le Breuil, qui ont rejoint notre folle aventure.

Pour les vacances d'automne, retrouvez toutes les informations courant septembre, sur le site de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : www.cc-pierresdorees.com

Pour plus d'informations : Aurélie LACOMBE au 07.84.00.37.69 et creamomes@cc-pierresdorees.com

**BEAUJOLAIS
PIERRES DORÉES**
communauté de communes

La médiathèque reste ouverte aux horaires habituels pendant les vacances d'automne, sauf mercredi 1er novembre où elle sera fermée. Fermeture aussi samedi 11 novembre.

Enfin, n'oubliez pas qu'en plus des livres, CD et revues, vous pouvez aussi emprunter des e-books, des VOD, ou l'œuvre d'un artiste des Ateliers révélés : tableau, sculpture, photo...

Médiathèque intercommunale de Châtillon Chessy

Place de la Poste

69380 Châtillon d'Azergues

mediatheque@chatillondazergues.fr

<http://mediatheque.chatillondazergues.fr>

<http://facebook.com/mediathequechatillonchessy>

04 78 43 91 61

Mardi 16h-18h30 Mercredi 15h30-18h30 Jeudi 16h-18h30

Samedi 9h30-12h30

A Châtillon : Ecole - Route de la Vallée

Horaires d'accueil : 7h30/18h

Modalité d'inscription :

En ligne sur le « portail famille » lien sur www.cc-pierresdorees.com

Accès non-stop : De 9h le premier jour à 20h le dernier jour

Une permanence d'accueil sur les lieux des centres pour clore la période d'inscription

Dates d'ouverture :

- Toussaint : Du 23 octobre au 3 novembre. Inscription : En ligne du 28/9 au 5/10. Permanence le 7/10 de 9h à 11h.

- Noël : Du 2 au 5 janvier. Inscription : En ligne du 4 au 10/12. Permanence le 13/12 de 18h30 à 20h.

- Hiver : Du 12 au 23 février. Inscription : En ligne du 22 au 28/01. Permanence le 31/01 de 18h30 à 20h.

- Printemps : Du 9 au 20 avril. Inscription : En ligne du 19 au 25/03. Permanence le 28/03 de 18h30 à 20h.

- Été : Du 9 juillet au 3 août et du 20 au 31 août. Inscription camps et stages : En ligne du 28 au 31/05.

Permanence le 2/06 de 10h à 11h au Domaine des Communes. Inscription Centre aéré. En ligne du 5 au 12/06. Permanence le 16/06 de 9h à 11h.

Collège

L'aménagement des ronds-points du collège Simone Veil



A la demande des membres du conseil municipal de la mairie du village de Châtillon d'Azergues où le collège Simone Veil est implanté, nous avons réalisé, avec une classe de 4^{ème}, des projets (maquettes, affiches avec les intentions architecturales) pour l'aménagement de deux ronds-points qui se trouvent juste à côté du collège.

Nous avons sollicité un financement auprès de la DAAC (Délégation Académique aux Arts et à la Culture), l'aide du CAUE et des animateurs du projet Geopark en Beaujolais.

A la fin du projet une exposition à la mairie du village a été installée pendant quelques jours afin que les citoyens puissent voir les propositions des élèves. Une suite sera donnée pour permettre la réalisation concrète d'au moins un rond-point avant que les élèves quittent le collège.

Les objectifs visés : en lien avec le SCCC (Socle Commun de Connaissance, de Compétences et de culture), concevoir, créer, réaliser, utiliser des outils et des méthodes pour apprendre, pratiquer des langages, adopter un comportement éthique et responsable, se situer dans l'espace et le temps et travailler en groupe, de façon autonome.

Les 3 piliers de l'action culturelle : Rencontrer, connaître et pratiquer.

Rencontrer : des élus du village, des professionnels de l'aménagement, des animateurs du projet Geopark, une problématique d'aménagement du territoire...

Connaître : le « métier » d' élu dans un petit village, comprendre l'engagement de ses citoyens, notre territoire et ses particularités, la géologie de notre secteur, dont l'exploitation a façonné les villages comme Chessy et ses mines, Belmont et sa carrière toujours en exploitation, Saint Jean des Vignes et son musée, des techniques pour réaliser et présenter son projet...

Pratiquer : des recherches, réaliser en différentes étapes un

projet qui prenne en compte le territoire mais aussi les contraintes à partir d'idées... (dessins, plans, maquettes, affiches, exposés...) communiquer plus largement autour de son projet, par une exposition à la mairie du village pour présenter aux élus, aux parents et à tous les citoyens curieux...

3 des 4 parcours de l'élève : En plus du parcours d'éducation artistique et culturelle, des composantes des parcours avenir et citoyen et du parcours EDD (Etablissement à Développement Durable).

Les disciplines concernées : Technologie, SVT (science vie de la terre).

Les domaines culturels et les intervenants : Architecture et aménagement, avec le CAUE Rhône Métropole, Samuel Aury. Géologie et territoire pour le Geopark, Alexandre Chignier et Clément Caze.

La durée, le nombre de séances en classe : 11 séances de 1h 30 réparties en SVT et technologie.

L'établissement et la ville : Collège Simone Veil à Châtillon d'Azergues

Les prolongements de ce projet :

Le projet a reçu un prix coup de cœur dans le cadre du concours des géo-initiatives du Géopark Beaujolais sélection 2017 (volet aménagement public).

Début mai, une visite du quartier Confluence (et du musée) : Les élèves ont travaillé sur ce nouveau quartier et les choix d'aménagement en lien avec le projet « eco-quartier » de cette « ville nouvelle ».

Dans le cadre du processus de labélisation Géopark, une visite d'un jury de l'UNESCO a eu lieu fin juin, cette action leur a été présentée comme un exemple de ce qui peut se faire en action pédagogique.

Ce projet a été possible grâce à la confiance et à la complicité des différents acteurs.

Sylvie Babin, professeur de SVT

ADMR

Une grossesse, une naissance, une maladie, une hospitalisation, le décès d'un membre de la famille, une situation familiale difficile, une difficulté éducative.

BESOIN D'UN COUP DE MAIN A VOTRE DOMICILE ? AVEC L'ADMR C'EST POSSIBLE

L'ADMR au service des familles : appeler le 04 74 72 60 55 quand

- Un enfant tombe malade et qu'il faut s'occuper de ses frères et sœurs
- Une difficulté éducative avec un enfant vient perturber l'équilibre familial
- On décide d'avoir un deuxième enfant et que naissent des jumeaux
- L'un des conjoints est hospitalisé et qu'il ne peut plus aider à la maison

Cette intervention peut être prise en charge par la CAF, le Conseil Général, la MSA ou d'autres régimes particuliers.

POUR CHAQUE SITUATION L'ADMR A DES SOLUTIONS ADAPTEES ET PERSONNALISEES ET DES PROFESSIONNELS QUALIFIES

Les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et les Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) de l'ADMR participent :

- aux tâches de la vie quotidienne (ménage, repassage, aide aux repas),
- à l'accompagnement et à l'éducation des enfants,
- aident pour les démarches administratives,
- aident aux devoirs,
- gardent les enfants à domicile,
- accompagnent les familles monoparentales lors de la reprise d'un emploi ou d'une formation



UNE FAMILLE C'EST FORMIDABLE, MAIS C'EST SOUVENT BEAUCOUP DE TRAVAIL

- Même une mère ou un père débordant d'énergie peut parfois craquer, il y a des situations où être dynamique ne suffit plus, des situations où il faudrait avoir quatre mains,

GRACE AU CESU pré-financé il est possible d'accéder à moindre coût aux services de l'ADMR.

Une REDUCTION ou un CREDIT D'IMPOTS sur le revenu de 50% des sommes restant à charge (selon la législation en vigueur).

L'ADMR C'EST AUSSI

- L'aide aux personnes âgées
- L'aide aux personnes handicapées
- Le transport accompagné
- La livraison de repas à domicile

Association A PLUS

L'école pour tous !

Permettre à tous les enfants de Kourinion (Burkina) d'aller à l'école est une mission essentielle d'A Plus... qui a pu naître grâce au parrainage...

En 2008, A Plus... s'est lancé un nouveau défi avec le parrainage d'élèves, afin de permettre aux enfants en difficulté de la commune de Kourinion de poursuivre leurs études après l'école primaire. Il est en effet très compliqué pour certains enfants, notamment les orphelins, de financer leur scolarité au collège. Les élèves parrainés sont donc sélectionnés selon leur situation familiale, en lien avec les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves.

Au Burkina comme ailleurs, les élèves peuvent suivre un cursus général ou une formation professionnelle (mécanique, électricité, soudure, menuiserie, coiffure, couture, cuisine...). A Plus... suit donc des élèves en collège et lycée général, mais aussi ceux qui décident de s'orienter en voie professionnelle.

Ainsi, depuis 2008, A Plus... a assuré 315 parrainages, ce qui correspond à une aide apportée à 87 élèves, sur une ou plusieurs années selon leur parcours scolaire. Depuis 2008, 22 ont eu leur bepc et 3 ont eu leur bac. Par exemple, une des premières élèves parrainée, Maimouna, a obtenu son bac en juin 2016 et poursuit ses études supérieures.

L'aide apportée par A Plus... concerne l'ensemble des frais d'inscription et de scolarité qui s'élèvent en moyenne à 25 € en collège et 30 € en lycée. Pour certains parrainés, s'ajoutent les frais de cantine et d'internat (pour leur entretien) soit environ 15 € / an. La construction de ces internats garçons et filles a été financée par A Plus... Ils sont destinés aux élèves résidant loin de l'établissement.

Pour cette année scolaire 2017-2018, le nombre d'élèves parrainés devrait être sensiblement le même que l'an dernier soit 35 élèves, pour un coût total d'environ 1500 €.

Si vous voulez accompagner ces jeunes, vos dons seront les bienvenus ! A plus... étant reconnue d'intérêt général, vos dons bénéficieront d'une réduction fiscale.

Les jeunes filles et jeunes garçons sont l'avenir du Burkina Faso. Aller à l'école est indispensable. Leur destinée est entre leurs mains... mais nous pouvons leur donner un petit coup de pouce !

A Plus, Mairie de Châtillon 69380 Châtillon

association-aplus@gmail.com



Angèle en goguette... à Châtillon

Nous avons eu le plaisir de vous inviter à un spectacle humour et chanson : « Angèle en goguette » le samedi 7 octobre, à 20h30, à la Salle des Fêtes de Châtillon.

Cette comédie chantée, créée et interprétée par Agnès Bacconnier promet une soirée haute en couleur. Personnage pétillant et généreux, Angèle emporte les spectateurs dans un tourbillon d'humour et de chansons !

Les bénéfices de cette manifestation seront au profit du parrainage des élèves de Kourinion. Une buvette et un stand d'artisanat seront proposés.

Entrée : 10 €



Talents mêlés à l'école de Châtillon

Déjà parmi nous en octobre 2015, et devant le succès remporté alors, Abou Traoré nous a fait l'amitié d'être à nouveau présent lors des « 20 heures » 2017. Il a animé des stages adultes et enfants de création de statues en bronze selon la technique de la cire perdue.

Par ailleurs, les élèves de CM1-CM2 de l'école de Châtillon, qu'il a encadrés durant deux journées, ont créé une œuvre collective désormais exposée à l'école.

Chacun a gardé un excellent souvenir de cet artiste bronzier reconnu en Afrique et en Europe, qui n'hésite pas à donner son temps pour partager sa passion et faire bénéficier chacun de son talent.

<http://www.abou-traore.org/>

L'art floral : vendredis 13/10, 17/11 et 15/12, 14h/16h à la salle des fêtes de Châtillon

L'heure du thé (temps d'échange et de rencontre autour d'un thé ou d'un café) : les lundis 03/10 et 17/10, entre 14h30 et 16h30

CAP Café : les jeudis matin d'école, à CAP Générations, entre 8h20 et 10h

Cap'ucine et Romarin, le jardin partagé : les jardiniers peuvent s'y retrouver les vendredis après-midi dès 14h et certains samedis matin, pour cultiver, partager des connaissances et récolter ! N'hésitez pas à vous renseigner si vous souhaitez les rejoindre.

Cabanabulle, lieu accueillant les parents et leurs enfants jusqu'à leur 6ème anniversaire pour échanger sur les questions liées à l'éducation, le rôle de parent, la socialisation des enfants, ou tout simplement prendre le temps de réaliser une activité avec son enfant. Les samedis matin de 9h30 à 12h, Espace Jeunes à Lozanne (à côté de la Poste). Accueils les samedis 07/10, 14/10, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12, 16/12

Parent'Aise, lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents. Un espace d'accueil collectif qui permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Les samedis matin de 9h30 à 12h, La clairière à Anse. Accueils les samedis 07/10, 14/10, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12, 16/12

CAP sur l'emploi (1582 route de la Vallée à Châtillon d'Azergues ; entrée à côté de la poste, 2ème étage). Une dizaine de bénévoles se relayent pour vous accueillir et vous soutenir dans votre démarche de recherche d'emploi, les lundis de 9h à 11h, les mardis de 16h à 18h et les samedis de 9h30 à 11h30. Les jeudis, l'équipe est présente à CAP Café.

Atelier de discussion en anglais (reprise lundi 11/09 et mercredi 4/10) : les lundis, 17/18h30 et 18h45/20h15 – les mercredis, 9/10h30 et 10h30/12h

CAP sur la forme (reprise les 25, 26, 27 et 28/09) : gym douce, renforcement musculaire, Pilâtes, sophrologie

Atelier d'échecs (reprise le jeudi 5/10) : les jeudis soir entre 18 et 20h

Atelier de discussion en espagnol : le nombre d'inscriptions sera déterminant pour l'ouverture d'un cours

Inscriptions jusqu'au 19 octobre, les mardis et jeudis entre 13h30 et 16h30, auprès de Karine à l'accueil.

Accueil de Loisirs Ados

Reprise des activités sur les collèges

-Collège du bois D'ointg, atelier théâtre, reprise début Octobre

-Collège de Chazay, atelier théâtre, reprise début Octobre

-Collège de Châtillon, atelier Eco-Délégués, reprise début Octobre

Vacances d'Automne

Du Lundi 23 Octobre au Vendredi 03 Novembre

Au programme : stage Skateboard, Trampoline Park, Cinéma, Tournoi de foot, Laser game déguisé, Escape Game, Cuisine d'Halloween et plein d'autres choses !

A venir ...

Formation générale BAFA du samedi 28/10 au 04/11, en externat à CAP Générations.

Coût 280 euros la semaine. Condition d'admission : avoir 17 ans révolus avant le démarrage du stage.

Renseignements et inscriptions auprès de Sophie LARESSE Responsable du Secteur jeunes.

Soirée « Récit de voyage » et atelier cuisine, au mois de novembre.

Pour vous renseigner, vous inscrire, vous investir ou proposer de nouvelles activités, contactez-nous :

Centre social et culturel CAP Générations

Place de la poste – 69380 Châtillon d'Azergues

Accueil du public : du lundi au vendredi : 9h/12h et 14h/17h

Tél : 04 72 54 48 76 - Email :

cap.generations@numericable.com - Site Internet :

www.capgenerations.org

Ecole de musique des Pierres Dorées

Une association qui sort de ses murs et qui monte le son.

L'année 2016-2017 a été marquée par l'investissement de l'École de Musique

au cœur de nos villages :

- 24/11 : l'orchestre junior jouait à la fête de l'AMAP à Chessy.
- 14/12 : pianistes et guitaristes jouaient à la médiathèque de Châtillon.
- 17/03 : guitares et chorale assuraient la 1ère partie du concert irlandais (CAP Génération) à Chessy.
- 19/03 : la batucada enfants jouait des percussions au carnaval de Chessy.
- 25/03 : les violonistes jouaient avec l'harmonie de Villefranche (OPUS 92) au Bois d'Oingt.
- 10/06 : l'école de musique animait un atelier « découverte des instruments » à la fête de Chessy.
- 17/06 : l'orchestre junior jouait pour l'anniversaire des 20 ans du Musée de Saint Romain en Gal.
- 21/06 : participation des élèves à la fête de la musique du Bois d'Oingt.
- 24/06 : l'école organisait la fête de la musique de Châtillon.
- 30/06 : le groupe rock-adulte animait la nuit des rosés à Châtillon.

Association " Kaléidoscopes arts en mouvements"

Cette année l'association repart pour sa **dixième année** sur Châtillon, nous fêterons cela par une exposition qui retracera les différents thèmes explorés dans l'atelier le long de ces années passées.

Celle année nous **jumelons l'atelier** avec d'autres ateliers d'Arts plastiques en France et en Europe pour un échange de travaux et une ouverture sur les manières de voir et la diversité des expériences créatives.

Vous pouvez suivre les événements et travaux de l'atelier sur la page Facebook de Kaléidoscope facebook.com/kaleidoscopes.fr (pas besoin de s'inscrire pour y accéder)

« La peinture est un langage aussi naturel que le chant ou la parole. C'est une méthode pour forger une trace visible de notre expérience, visuelle ou imaginaire, colorée par nos propres sentiments et réactions, et indiquée avec la même simplicité et la même spontanéité que chanter ou parler », Mark Rothko.



Les événements festifs du mois de juin ont mis fin à l'année la plus riche en nombre de manifestations musicales, réparties paritamment sur les deux communes (Chessy-Châtillon), plus deux au Bois d'Oingt et une pour le département (Saint Romain en Gal).

L'école remercie particulièrement la commune de Châtillon, les professeurs de musique, les élèves et les parents qui se sont investis dans l'organisation et la réussite de ces manifestations culturelles.

Nous avons démarré la saison 2017-2018 avec la participation de la chorale lors de l'inauguration de la chapelle à Châtillon le 23 septembre.

Prochain rendez-vous le **15 décembre** à la salle des fêtes de Chessy, pour assister au conte de Noël musical en partenariat avec l'école du Val d'Oingt.

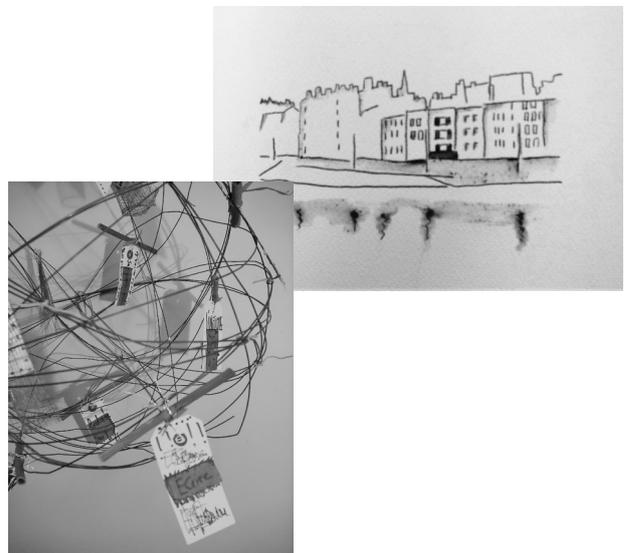
Pour tout renseignement : <http://ecoledemusique.info/>

L'École de Musique des Pierres Dorées vous souhaite un automne musical et chantant.

Musicalement vôtre.

N'hésitez pas à nous rejoindre à l'atelier enfants et adultes, en stage ou de manière régulière.

Atelier Kaléidoscope 49 place du 11 novembre Marina au 0426658765



QI GONG et TAI JI en Vallée d'Azergues

La pratique nous mène là où nous ne l'attendons pas.
Le corps est étiré tout en justesse, tonifié dans la détente.
Nous respirons mieux, avec fluidité.
La tonification des muscles posturaux affine notre silhouette tout en lui insufflant de la force et de l'élégance.
Notre beauté rayonne dans une posture remplie, pleine et habitée.
Une beauté reliée à une grâce naturelle et noble : la fibre musculaire ne se déchire pas, ne se froisse pas, ni ne s'abîme.
Une séance fait l'effet d'un soin de beauté interne.

QI GONG et TAI JI sont thérapeutiques par essence.
Ils font partie des pratiques thérapeutiques de l'attention et de la conscience liées au mouvement.
Les séances ont repris à partir du 26 septembre 2017.
En semaine, différentes séances :
Salle des Fêtes à Chessy

La Palette des Arts

La Palette des Arts, association Châtillon-Chessy, donne des cours de dessin, peinture et de bricolage (maquette etc.) dans une ambiance conviviale aux enfants, adolescents et adultes dans la salle de l'ancienne gare de Châtillon d'Azergues.
Son professeur, Florence JABOUILLE, diplômée en arts plastiques, enseigne toutes les techniques : pastel sec, pastel gras, mine de plomb, sanguine, aquarelle, acrylique, huile.... Pas de thème particulier, chacun peut se laisser guider par son inspiration et ses préférences, sur les conseils de Florence.
De nombreux cours sur la semaine (matin, après-midi ou soirée), dans une ambiance très conviviale, permettent à chacun de trouver l'horaire qui lui convient le mieux. Il est encore possible de s'inscrire.
Renseignements auprès de Florence Jabouille (06 32 57 59 69) ou lapalettedesarts69380@gmail.com et sur le site internet : <http://lapalettedesarts.wixsite.com/la-palette-des-arts>

Mines de Liens

L'équipe de l'Atelier RéCré dit toujours STOP au gaspillage, le samedi 23/9, l'Atelier RéCré dans le cadre de la Journée de la transition citoyenne et conjointement avec l'atelier SEL, a organisé des échanges livres/cd et dvd.
Le samedi 28/10, le SEL se réunira pour faire une présentation et formation du site du SEL aux nouveaux et aux anciens adhérents.
Vous pouvez toujours venir faire connaissance avec l'association :
* Distribution des **paniers de l'AMAP** tous les jeudis de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Chessy

Mercredi de 18h à 19h15 : mouvements pour le bien-être et TAI JI CHUAN.
Au Dojo de Châtillon
Mardi de 16h45 à 18h15 : QI GONG et Méditation, de 19h30 à 21h : QI GONG.
Jeudi de 14h à 15h : QI GONG, de 15h à 16h : TAI JI CHUAN.
Dimanche atelier de QI GONG le 1er octobre de 9h à 11h (inscription obligatoire).
Renseignements :
Christel : 06 79 36 29 39 ou tc3info@orange.fr
Françoise : 06 28 07 02 61 ou 04 78 43 95 76
KIMOCHI : tcqg69@orange.fr

* **Atelier RéCré** tous les derniers samedis du mois de 9h à 12h au Mille-Club à Châtillon
* **Café SEL** tous les derniers samedis du mois de 17h à 19h à Cap Générations à Châtillon ou en même temps que l'atelier RéCré
minesdeliens@gmail.com ou 06 28 07 02 51
www.minesdeliens.org



Finies les vacances !!

Petit à petit nous reprenons le collier

La Boutique de Puces Café aussi !

Elle a ouvert ses portes le 2 septembre. Beaucoup de sympathisants et de clients sont déjà entrés admirer la nouvelle Déco et faire des achats divers.

Ils ont vu que les bénévoles ont travaillé fort au mois d'août pour que la Boutique soit accueillante : grand ménage, décoration, renouvellement des marchandises, etc...

Donc à ceux qui ne sont pas encore venus : venez faire un tour, chiner encore des fournitures scolaires, des livres pour vous et vos enfants, une nouvelle robe (l'été ne semble pas fini !) ou un jean, un joli collier, et boire un petit café en plein air accompagné d'une tranche de gâteau ! On trouve de tout à Puces café, même des amis !!

Les heures d'ouverture n'ont pas changé :

Samedi de 9h30 à 12h30

Mercredi de 15h à 18h.

D'ailleurs, s'il vous prenait le désir de vous joindre à notre joyeuse équipe ne le réprimez pas, vous serez accueilli(e)s à bras ouverts :

Vous pourriez rejoindre le groupe des **106 adhérents** et devenir sympathisant de notre association (adhésion : 1€).

Ou bien vous pourriez devenir **bénévole** et assurer au choix une permanence à la Boutique, la réalisation d'un gâteau, un peu de ménage ou un coup de main pour les braderies qui demandent des bras et de l'énergie : tout petit coup de main est bienvenu, même très ponctuel, même une fois par an !!

Sud Azergues Football :

A l'occasion de la période estivale d'été le club du Sud Azergues Football a organisé son traditionnel stage d'été sur les deux dernières semaines de Juillet. Cette manifestation vient clore la saison 2016/2017 de fort belle manière puisqu'elle fut très appréciée des jeunes stagiaires et des parents.

La prochaine saison se prépare et arrive à grands pas avec l'épreuve de la coupe de France pour l'équipe fanion et la mise en place de la nouvelle équipe encadrante toujours sur la responsabilité de Franck Patouillet. Toutes les catégories vont reprendre progressivement les entraînements entre Mi-Aout et début septembre. Les prévisions d'effectif devraient être stables aux alentours de 350 licences. Parmi les changements, l'arrivée à la tête du club de Lyonel Valaire en tant que co président avec Guy Lathuiliere déjà en place. Lyonel était éducateur du club depuis sa création et avait la responsabilité du matériel et équipements la saison passée. Le site du club est également en pleine refonte (ainsi que la page facebook) et devrait être opérationnel dès début septembre afin de donner une meilleure visibilité sur les réseaux sociaux de la vie du club.

<http://sudazerguesfootball.fr/>

Renseignez-vous à la Boutique !

Notez dans vos agendas et prévenez dès maintenant amis et connaissances :

La braderie d'automne de Puces Café aura lieu samedi 21 octobre de 9h à 17h

Il y aura un grand choix de vêtements, livres, objets divers, car les dons de ce premier samedi ont été exceptionnels en quantité et en qualité ! Merci à nos donateurs qui permettent notre activité !

Dernière minute : Bourse aux vêtements le 18 novembre de 9h à 13h dans la salle du Conseil de la mairie

A bientôt !!



Page ludique

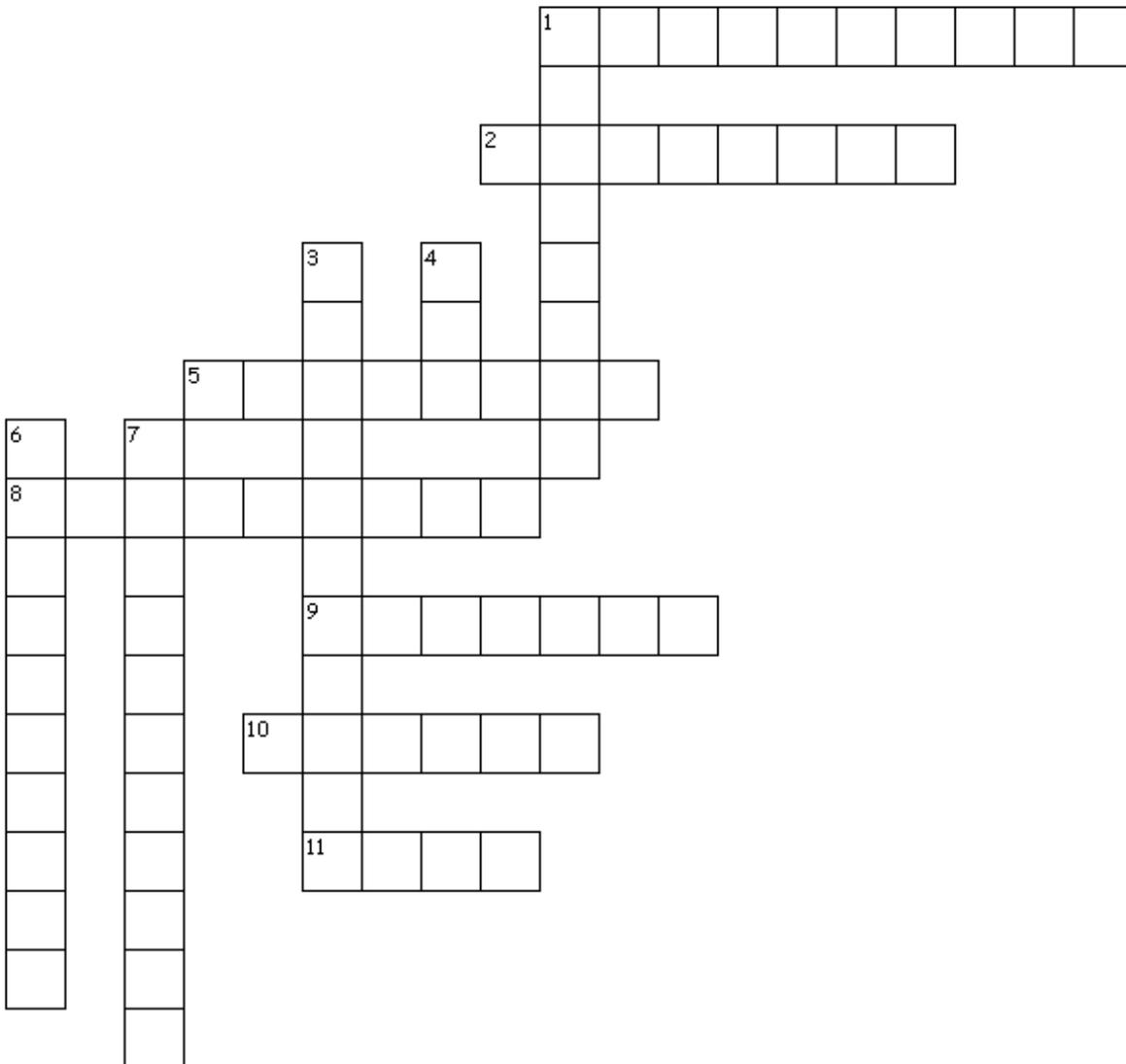
Horizontal

1. Prédatrice de pucerons
2. Lumineux pour l'info en direct
5. Complémentaire santé
8. Crustacés aveugles trouvés à Chatillon
9. Peut être médical, dentaire, comptable...
10. Asiatique c'est un prédateur de l'abeille domestique
11. Auto-gonflants pour anticiper les risques

Vertical

1. Sa rénovation a été inaugurée le 23 septembre
3. Papillons de nuit
4. 5 heures c'est son heure
6. i de PPRI
7. Précurseur du pharmacien

Châtillon croisé





Niphargus la crevette souterraine



œuvre collective des élèves CM1 CM2 lors de journées de sculptures animées par Abou

Frelon européen



Frelon asiatique



Rappel !

Vos réponses sont attendues pour les sacs autogonflants.

Pour association concernant le broyage.

Pour participation au groupe déchets.



Inauguration restauration du clocher de la chapelle.

✂.....

Votre avis nous intéresse

Exprimez-vous à l'aide de ce coupon réponse et déposez-le dans la boîte à idées qui se trouve dans l'entrée de la Mairie. Vous pouvez aussi nous contacter par le site Internet www.chatillondazergues.fr

Le conseil municipal apprécie beaucoup ces retours concrets et les intègre dans les actions à mener dès que cela est possible.

La dernière page du Châtillon-Infos vous permet de vous exprimer et c'est ce que vous faites à l'aide du coupon réponse.

Nom, Prénom (facultatif)

Votre texte ici